

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 020-438/14/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association Acelem et approbation d'une convention

DEE 14/11424/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Plan Climat-Energie Territorial, approuvé par délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012, se compose de nombreuses actions, dont une plus particulièrement axée sur la sensibilisation du public. En effet, pour faciliter l'adhésion aux changements proposés pour la préservation de notre environnement, il est nécessaire de communiquer sur les effets parfois néfastes de nos comportements et sur les nouvelles conduites à adopter.

Le projet présenté par l'Association Culturelle d'Espaces Lecture et d'Ecriture en Méditerranée, présente une initiative constructive en proposant, par le biais de l'écriture et de la lecture, de sensibiliser à ce sujet de jeunes publics. La biodiversité marine est le thème qui a été retenu pour ce projet prévu d'octobre 2014 à mai 2015. Chaque Espace Lecture s'est saisi d'une thématique propre. On y retrouve abordé : les effets de la mer sur le climat, l'énergie issue de la mer, la chaîne alimentaire marine, les usages pour la santé, la faune et la flore, les activités portuaires de pêche et de plaisance, la navigation, mais aussi, les pollutions, les nuisances telles que les catastrophes écologiques, l'impact humain, sans oublier les sites classés tel le Parc National des Calanques. Chacun proposera des animations en lien avec le thème choisi. Celles-ci seront toutes assorties de visites pour permettre dans un premier temps de connaître l'environnement dans lequel ces jeunes évoluent. De même, des recherches documentaires et des lectures seront intégrées à chaque projet. Bien entendu, les échanges seront permanents afin de mieux s'approprier les enjeux et les effets de notre comportement. La création d'un « livre objet » sera l'une des finalités du projet. Avec l'aide d'un artiste plasticien, chaque Espace Lecture apportera sa participation à la rédaction de textes et la production d'illustrations qui viendront évoquer l'univers de la mer. Des extraits de cette œuvre seront reproduits dans un fascicule, remis à chaque participant ; empreinte qui marquera la reconnaissance du travail effectué. Ce petit livret pourra aussi être distribué à tout autre destinataire.

Pour clore ces huit mois, il est proposé de réunir tous les acteurs de ce projet. A cette occasion seront exposées les créations de chaque Espace Lecture. La charte éco citoyenne y sera présentée et commentée. Ainsi, la restitution de la connaissance et le partage de l'information reçue assureront la pérennisation et la transmission d'un comportement éco citoyen. L'action 28.6 du Plan Climat-Energie Territorial, propose que MPM soutienne les associations qui participeraient à cet effort collectif. Le projet présenté par Acelem entre pleinement en adéquation avec les critères posés, notamment la sensibilisation du public en lien avec les thématiques du Plan Climat.

Il est proposé de verser une subvention d'un montant total de 10 700 euros, dont le versement est précisé dans la convention jointe. Cette subvention représente 1,75% du budget global de l'association (610 000 euros).

Les autres subventionneurs sont :

- Etat :	135 800 euros (22,26%)
- Conseil Général des Bouches-du-Rhône :	83 000 euros (13,60%)
- Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :	28 000 euros (4,59%)
- Autres :	352 580 euros (57,80%)

Par ailleurs, l'hémicycle du Pharo sera mis à la disposition de l'association, pour organiser la journée de restitution de l'ensemble des travaux.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 approuvant le Plan Climat-Energie Territorial de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de mettre en place les actions du Plan Climat-Energie Territorial et soutenir dans ce cadre, les associations qui œuvrent pour la sensibilisation du public dans les thématiques du Plan Climat.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 700 euros à l'association Acelem.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Acelem.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2014 et suivant de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Section de Fonctionnement - Sous-Politique G610 — Nature 6574 – Fonction 833.

Année 2014 : 7 490 euros

Année 2015 : 3 210 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Développement durable, Plan Climat
et Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSÈS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
PEDD 020-438/14/CC

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014